



## ENTREMONT LE VIEUX

### Le conseil municipal vous informe ... n°21 - Mai 2019

#### Le mot du maire

Madame, Monsieur, Chers amis,

Le début de l'année 2019 restera marqué par la disparition brutale de Simon CARTANNAZ qui a suscité une très grande émotion dans la commune mais bien au-delà. Son engagement au service des autres tant au niveau de sa vie professionnelle que comme pompier volontaire sur le territoire des Entremonts restera un exemple pour la jeunesse de notre commune. Dans cette épreuve si douloureuse, Anaïs, sa famille, ses amis et l'ensemble de la communauté des pompiers, peuvent être assurés de notre profonde sympathie et de notre soutien.

En 2019, la commune poursuivra les projets qui contribuent à son développement tout en améliorant la vie de nos concitoyens notamment l'ouverture (envisagée en juillet) d'une boulangerie dans des locaux aménagés par la commune, commerce de proximité très attendu par l'ensemble des habitants. Deux autres projets devraient commencer en 2019 : l'aménagement de la route des Combes et la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux au village de la Plagne.

Malgré un niveau d'investissement important pour l'année 2019 les taux d'imposition communaux resteront inchangés par rapport à 2018. En ce qui concerne les projets intercommunaux l'année 2019 devrait voir l'aboutissement du PLU Intercommunal, piloté par la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse, ainsi que le démarrage des travaux du réservoir au-dessus du village des Rigauds (réservoir de la Plagne 2) par le syndicat du Thiers.

La saison d'hiver a été marquée par la reprise de l'exploitation du site de ski alpin du Granier par l'association « Les skieurs du Granier » dans le cadre d'une convention avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. La création de cette association a été possible grâce à la motivation et la mobilisation de très nombreux bénévoles qui ont permis au site de fonctionner à la satisfaction de tous dans une ambiance chaleureuse. Un grand merci à tous ces bénévoles qui se sont impliqués pour contribuer à l'animation de notre commune. Cet exemple nous prouve que des initiatives citoyennes peuvent être prises et que la réussite de notre vie communale passe par la mobilisation de tous.

Le Maire  
Jean Paul CLARET

*C'est le printemps!*



#### Sommaire

Le mot du Maire.....	p.1
Budget primitif 2019.....	p.2
Taux d'imposition 2019.....	p.2
La forêt communale.....	p.3
Urbanisme.....	p.3
PLUiH.....	p.4
Ecole.....	p.4
Les travaux en 2019.....	p.5
Transports scolaires.....	p.5
MOC : bilan 2018.....	p.5
Nuit des musées.....	p.6
Journée généalogie.....	p.6
Entremont et Mômes – RAM.....	p.6
Agenda.....	p.6

**Mairie d'Entremont le Vieux**  
Epernay  
73670 Entremont le Vieux

Téléphone : 04 79 65 82 48

Télécopie : 04 79 65 86 67

Messagerie :

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Site internet :

www.entremont-le-vieux.com

**BUDGET PRIMITIF 2019 (voté au conseil municipal du 8 avril 2019)****Budget Communal :****Section de fonctionnement**

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Charges à caractère général	330 460,00 €	30,55 %	Atténuations de charges	5 000,00 €	0,46 %
Charges de personnel	325 000,00 €	30,05 %	Produits des services	148 000,00 €	13,68 %
Atténuation de produits	31 207,00 €	2,89 %	Impôts et taxes	404 409,00 €	37,39 %
Autres charges gestion courante	71 700,00 €	6,63 %	Dotations et participations	191 372,00 €	17,69 %
Charges financières	13 730,00 €	1,27 %	Produits de gestion courante	45 240,00 €	4,18 %
Charges exceptionnelles	500,00 €	0,05 %	Résultat reporté	282 664,97 €	26,13 %
Virement section investissement	293 767,46 €	27,16 %	Produits exceptionnels	5 000,00 €	0,46 %
Dépenses imprévues	15 321,51 €	1,42 %			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 081 685,97 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 081 685,97 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Section d'investissement**

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Dépenses d'équipement	585 999,66 €	62,78 %	Subventions	111 500,00 €	11,95 %
Charges financières (emprunt)	62 700,00 €	6,72 %	Emprunt	100 000,00 €	10,71 %
Reste à réaliser	281 967,34 €	30,21 %	Immobilisations	40 000,00 €	4,29 %
Opérations patrimoniales	2 685,00 €	0,29 %	Fonds de réserve (FCTVA, TLE)	23 000,00 €	2,46 %
			Report solde section investissement 2018	86 299,54 €	9,25 %
			Virement section fonctionnement	293 767,46 €	31,47 %
			Restes à réaliser	276 100,00 €	29,58 %
			Opérations patrimoniales	2 685,00 €	0,29 %
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>933 352,00 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>933 352,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Budget Assainissement :****Section de fonctionnement**

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Charges exceptionnelles	310,00 €	0,38 %	Produits des services	55 200,00 €	67,81 %
Charges à caractère général	10 500,00 €	12,90 %	Amortissement des subventions	12 600,00 €	15,48 %
Charges de personnel	6 120,00 €	7,52 %	Subventions d'exploitation	3 600,00 €	4,42 %
Atténuation de produits	3 200,00 €	3,93 %	Produits exceptionnels	10 000,00 €	12,29 %
Dépenses imprévues	2 525,00 €	3,10 %			
Amortissement des biens	38 300,00 €	47,05 %			
Charges financières	2 500,00 €	3,07 %			
Déficit reporté 2018	17 945,00 €	22,05 %			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>81 400,00 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>81 400,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Section d'investissement**

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Dépenses d'équipement	165 778,97 €	88,10 %	Excédent d'investissement reporté 2018	149 871,51 €	79,65 %
Charges financières	7 858,00 €	4,18 %	Amortissement des biens	38 300,00 €	20,35 %
Amortissement des subventions	12 600,00 €	6,70 %			
Restes à réaliser	1 934,54 €	1,03 %			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>188 171,51 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>188 171,51 €</b>	<b>100,00 %</b>

**Taux d'imposition 2019 : pas d'augmentation**

Pour la troisième année consécutive, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal du 9 avril 2019 a décidé **de ne pas augmenter la part communale des différentes taxes**. Les taux d'imposition pour l'année 2019 s'établissent comme suit :

Taxe habitation :	19,19 %
Taxe foncier bâti :	20,10 %
Taxe foncier non bâti :	144,01 %

## La forêt communale

---

La forêt communale d'Entremont-le-Vieux couvre 319,81 ha dont 187,44 ha en futaie irrégulière (dont 161 ha exploitables) et 132,37 ha en série d'intérêt écologique. Cette 2<sup>ème</sup> série est laissée en libre évolution, sans exploitation, dans un objectif écologique. Elle peut faire l'objet de travaux en vue de la préservation des habitats et des espèces remarquables.

Les essences principales (en pourcentage de la surface boisée) sont les épicéas (66%), les hêtres (16%) et les sapins (13%).

Cette forêt est gérée selon les objectifs définis dans le document d'aménagement forestier établi par l'Office national des forêts (ONF) pour la période 2006-2020. La révision de l'aménagement interviendra prochainement. Pour l'anecdote, les archives font état d'un premier décret d'aménagement en 1909.

Les parcelles forestières se répartissent entre le Gleisin (Col de la Cluse) pour les parcelles A à F, Outheran (T et U), les Fontanelles (vers le Mollard) pour la parcelle R appartenant à la section du Désert et le Selet à la Plagne (parcelles G à S). Une partie est comprise dans la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse (RNNHC).

Un programme d'assiette de coupes est établi dans l'aménagement. Chaque parcelle exploitable est parcourue une fois sur la durée de l'aménagement.

### Bilan 2018 :

La parcelle N a été parcourue pour un volume coupé de 513 m<sup>3</sup>.

Des chablis et des épicéas scolytés ont été exploités au printemps et à l'automne pour un volume total de 76 m<sup>3</sup>.

Des travaux sylvicoles ont été entrepris sur la parcelle G tandis que le périmètre de la parcelle H a été rénové. Un entretien régulier des routes forestières est également réalisé chaque année.

La limite de la parcelle T, sur Outheran, en libre évolution, jouxtant la forêt communale de Saint Thibaud-de-Couz, a fait l'objet d'un marquage à la peinture par une équipe de chasseurs bénévoles sous la conduite de Vincent Reynaud, notre garde forestier. Qu'ils soient ici remerciés.

### Programme d'actions 2019 :

La coupe sur la parcelle O sera mise en vente au printemps lors de la vente groupée (Savoie Haute-Savoie) organisée par l'ONF.

Les limites de la parcelle B seront rafraîchies et l'entretien des routes forestières se poursuivra.

A l'automne 2019 les parcelles G et H seront martelées, pour une vente au printemps 2020.

Par ailleurs, le Parc naturel régional de Chartreuse (PNRC) dans le cadre du Schéma de production et de récolte durable des bois de Chartreuse a établi un inventaire des principaux chemins forestiers, places de dépôt et limitation de transport de bois sur la base de relevés GPS. Une application cartographique web grand public et couvrant l'ensemble du PNRC est accessible à travers le site internet du PNRC à la rubrique suivante :

<https://www.parc-chartreuse.net/fr/agir/foret-bois/inventaire-des-equipements-forestiers>

D'autre part, début 2018 la commune s'est engagée dans une procédure de « biens vacants et sans maître » forestiers. Ceci a été possible grâce à l'accompagnement du PNRC au travers du programme SYMBIOSE financé par l'ADEME. Il s'agit d'une expérimentation lancée sur les territoires de Chartreuse, du Grésivaudan et de l'Ardèche, en partenariat avec la SAFER et l'association des Communes forestières (COFOR). La SAFER est chargée de dresser un état des lieux des parcelles dont le propriétaire aurait plus de 100 ans ou dont le décès est intervenu depuis plus de 30 ans et sans succession réglée et pour lesquelles aucune taxe foncière n'a été acquittée depuis plus de 3 ans. Suite à ce recensement, elle enquêtera sur la réalité de la déshérence. La procédure se poursuivra alors, si des parcelles sont concernées sur notre commune, jusqu'à l'intégration de ces parcelles dans les biens communaux.

## Urbanisme

---

Les autorisations d'urbanisme relèvent de la compétence du maire. Il s'agit des dossiers de certificat d'urbanisme (CU), de déclaration préalable (DP) et de permis de construire (PC). La commune instruit les CU et les DP et confie l'instruction des PC au service mutualisé de la communauté de communes Cœur de Chartreuse (4C) ainsi que certains dossiers complexes.

En 2018 se sont 11 PC, 28 DP, 106 CU qui ont été instruits.

Tous travaux sur votre maison, tout aménagement et toute construction (y compris de clôture) sont susceptibles de relever du code de l'urbanisme et de faire l'objet d'une demande d'autorisation. Renseignez vous en mairie.

La commune peut vous faire bénéficier des conseils de l'architecte conseil, Mme ARNOUX. N'hésitez pas à faire appel à elle avant de finaliser votre projet. Ses services sont gratuits. Prenez rendez-vous en mairie.

La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Plan local de l'Habitat et ayant valeur de Schéma de cohérence territoriale de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (PLUiH) se poursuit. En fin d'année 2018 vous avez pu prendre connaissance et vous exprimer sur le projet lors des réunions publiques organisées sur plusieurs communes et lors des permanences qui se sont tenues au siège de la 4C en présence d'élus et de techniciens.

Le conseil communautaire a délibéré le 24 janvier 2019 pour tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de PLUiH valant Scot.

Les personnes publiques associées (PPA), dont les services de l'Etat, ont été consultées sur ce projet arrêté et les conseils municipaux ont délibéré à leur tour. Suite à cette phase de consultation, nous nous acheminons aujourd'hui vers l'enquête publique qui se tiendra du 20 mai au 28 juin prochains. Cette étape sera conduite par une commission d'enquête composée de trois commissaires enquêteurs chargés de recueillir les observations du public, puis de formuler un rapport de synthèse sur le dossier de PLUiH, les avis des communes et des PPA, ainsi que sur les observations formulées par le public lors de l'enquête.

Cette enquête se tiendra au siège de la 4C, au Syndicat du Thiers et dans chacune des 17 communes de la 4C. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition dans chacun des lieux d'enquête ou sur le site internet du registre dématérialisé suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/PLUi-coeur-chartreuse>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales lors des permanences indiquées sur les affiches jaunes disposées en plusieurs lieux (voir en mairie). Il tiendra une permanence à Entremont-le-Vieux le samedi 15 juin de 14h à 17h.

Le projet devrait être approuvé en fin d'année 2019.

## Ecole

---

### Projets :

Lors du dernier conseil d'école, les enseignantes nous font part des projets pour les mois à venir :

- **Classe « natation »**

Du 13 au 17 mai, les enfants du CP au CM2 partiront en **classe « natation » à Vassieux en Vercors**. Au cours de ce séjour les enfants découvriront aussi le musée de la résistance, le mémorial de la résistance, le musée des santons, le musée de l'eau. Ils visiteront également, le grand séchoir à noix, les grottes de Choranche.

Le budget de la classe de découverte s'élève à 10575€. L'association des parents d'élèves apporte un soutien à hauteur de 4250€, la mairie : 2000€. Le département participe en fonction du QF des familles. Le coût total par famille est estimé de 35€ à 96€ selon le quotient familial.

Les enfants seront accompagnés de deux enseignantes et de deux autres personnes.

Pendant cette période **les maternelles découvriront en classe « la vie des abeilles »**. Ils iront visiter la miellerie à Saint Même, ils confectionneront des pâtisseries sur ce thème, .....

- **Ecole numérique**

En partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, l'école et la mairie ont répondu à un appel à projet « école numérique ». Le projet d'Entremont a été retenu et permet le financement de matériel numérique à hauteur de 7000€ pour une dépense de 14000€. Cette subvention permettra aux enfants et aux enseignants de travailler sur du matériel performant qui répond aux attentes de l'enseignement pour le public scolaire d'aujourd'hui.

### Les effectifs scolaires :

Aujourd'hui 51 enfants sont scolarisés dans trois classes à multi niveaux. L'Inspection d'Académie a prononcé le « blocage » sur le maintien de la 3<sup>ème</sup> classe. Ceci signifie qu'une classe est susceptible de fermer en septembre si les effectifs ne sont pas suffisants.

### Inscriptions pour l'année scolaire 2019 – 2020 :

Vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant pour la rentrée scolaire 2019/2020. Sont concernés les enfants nés en 2016 et avant. Vous devez pour cela vous rendre en Mairie, muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, de votre livret de famille, de votre pièce d'identité et de son carnet de santé.

## Les travaux en 2019

---

Des travaux sont programmés pour l'année 2019 :

### Bâtiment communal en face de la coopérative laitière :

- Finition des travaux d'aménagement intérieur de bureaux au 1<sup>er</sup> étage
- Travaux d'aménagement d'un local commercial au rez de chaussée
- Travaux d'aménagement d'une **boulangerie** au rez-de chaussée pour une ouverture prévue le 14 juillet 2019

### Routes communales :

- Travaux d'aménagement de la route des Combes
- Réparation des routes les plus endommagées pendant l'hiver 2018-2019

### La Plagne :

Démarrage de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux



## Transports scolaires

---

Les inscriptions au transport scolaire s'effectueront en ligne à compter du 29 avril 2019 et jusqu'au 15 juin 2019, sur le site de la Région :

[www.auvergnernhonealpes.fr](http://www.auvergnernhonealpes.fr), rubrique « mes aides, mes services ».

Les familles trouveront toutes les réponses à leurs interrogations sur le dispositif d'inscription, mais également de paiement, sur le site internet de la Région. Un numéro spécial est mis à leur disposition sur la période d'inscription, le 09 69 36 39 94 (appel non surtaxé).

Pour les élèves empruntant un circuit de transport scolaire ou une ligne régulière de la Région, la carte de transport sera envoyée directement aux familles, après paiement.



## Musée de l'ours des cavernes : bilan d'activité 2018

---

Ouvert depuis 2002, le Musée de l'ours des cavernes met en lumière le site de la Balme à Collomb ainsi que l'ours des cavernes, animal préhistorique qui a occupé cette grotte à hibernation pendant des milliers d'années. Lieu de valorisation du patrimoine paléontologique et géologique de Chartreuse, lieu de sensibilisation à la préhistoire, le Musée de l'ours des cavernes est aussi un pôle d'animation culturelle et touristique structurant pour le territoire.

Le public est au cœur de ses préoccupations. En 2018, le musée d'Entremont-le-Vieux a reçu 13031 visiteurs, ce qui en fait le troisième musée payant le plus visité de Savoie, après le Musée des Beaux-Arts de Chambéry et le Musée Faure d'Aix-les-Bains. (Source : Savoie Mont Blanc Tourisme, 2017).



© Loïc Perron

Le 8 juillet 2018, le musée a connu un temps fort avec l'organisation du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la découverte de la grotte de la Balme à Collomb. Pour fêter cet événement, le musée a proposé différentes activités culturelles et artistiques : du spectacle vivant avec la Compagnie Solfasirc et son spectacle « Entre-Pinces » ainsi que des ateliers portant sur la thématique de la terre animés par des artistes. Une occasion unique pour le public de créer collectivement un ours grandeur nature, de s'initier à la peinture à base de pigments naturels ou de découvrir la taille de pierre. Des randonnées thématiques « Au fil de l'eau » et un parcours de spéléologie en plein air animé par le Spéléo Club de Savoie ont complété l'offre culturelle de cette manifestation. La fête s'est terminée autour d'un gâteau d'anniversaire partagé en compagnie des deux inventeurs de la grotte, Marc Papet et Pierre Guichebaron.

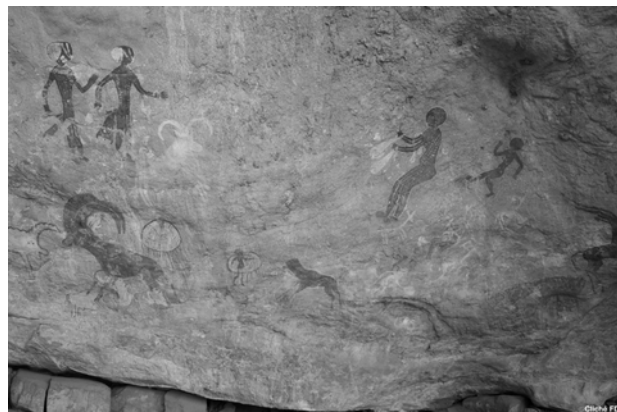
Le musée propose régulièrement des spectacles notamment pendant la saison estivale. Citons l'ensemble musical « Notes d'intemporelles » avec un concert de musique baroque et le Chapiteau Théâtre Compagnie avec le spectacle « Sa Majesté le Roi cul nu ». Deux expositions temporaires se sont succédées au cours de l'année : « Poétique d'une estive », exposition photo et vidéo d'Alexis Bélar et Tomas Bozzato qui raconte l'alpage de l'Alpette ainsi que l'exposition « Mythique Préhistoire. Idées fausses et vrais clichés » qui décortique les principaux mythes sur la préhistoire pour tenter de comprendre leur origine.

Par ailleurs le musée a lancé le renouvellement de sa communication avec la refonte de son site internet, la réalisation d'une campagne photographique et la création d'un nouveau logo. Ce renouvellement se poursuivra en 2019 avec la création d'un nouveau dépliant et d'une nouvelle affiche.

« Peintures et gravures rupestres du Sahara : à la redécouverte d'un patrimoine oublié »

Une conférence gratuite de **Frédérique Duquesnoy, Docteur en Archéologie, chercheuse associée au Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe Afrique (UMR 7269).**

Révélaes aux regards occidentaux depuis près de cent soixante ans, les images rupestres du Sahara suscitèrent dès lors un grand engouement en raison de leur profusion et de leur esthétisme. Désormais un peu oubliées du fait des aléas de l'Histoire et de la géopolitique, elles constituent toutefois un précieux témoignage des sociétés pré- et protohistoriques qui peuplèrent ces régions, et surent s'adapter aux changements climatiques drastiques qu'a connu le Sahara au cours des dix derniers millénaires.



*Peintures de Ta-n-Zumaitak, Tasili-n-Äjjer, Algérie. © Frédérique Duquesnoy.*

**Journée Généalogie : dimanche 29 avril 2018**

L'association « Mémoire des Entremonts » vous invite à venir passer une journée au pays de vos ancêtres.

**Le dimanche 19 mai 2019 de 9 h à 18 h**

aura lieu, comme chaque année à la salle polyvalente d'Entremont-le-Vieux la journée Généalogie ouverte à tous, membre ou non de l'association.

Nous vous espérons aussi nombreux que les années précédentes.

A 14h30, Christiane vous donne rendez vous à la salle polyvalente pour une visite guidée de l'église de Corbel.  
Transport en covoiturage

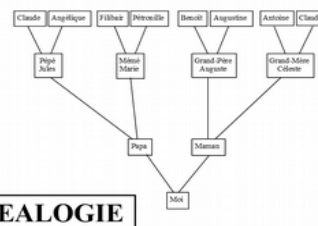
L'auberge des Entremonts vous accueillera le 19 mai à midi.  
Pour réserver : 04-79-26-21-37

~~~~~  
Pour Mémoire des Entremonts contact :  
Chantal Pin : 04-79-65-84-83 le soir  
ou [memoiredesentremonts@gmail.com](mailto:memoiredesentremonts@gmail.com)  
adresse du site : [memoiredesentremonts.wordpress.com](http://memoiredesentremonts.wordpress.com)

**MEMOIRE DES ENTREMONTS**

Le dimanche 19 mai 2019  
de 9 h à 18 h  
à la salle polyvalente  
d'ENTREMONT LE VIEUX

Vous découvrirez avec nous le nom de vos ancêtres et faire connaissance avec vos nombreux cousins.



**JOURNEE GENEALOGIE**

**Entremont et Mômes - RAM : changement d'adresse sur Entremont**

« Entremont et Mômes » (lieu d'accueil et d'écoute enfants-parents) et le RAM (Relais Assistentes Maternelles) sont désormais installés au centre du village au rez de chaussée de l'immeuble « Epernay ».  
Ce nouveau lieu d'accueil est aménagé pour que chacun retrouve le même confort lors des rencontres bi-hebdomadaires. Auparavant installées dans la salle en face de la coop, ces activités ont été transférées pour laisser place à la future boulangerie.



**AGENDA**

- |                                   |                                                             |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <b>Dimanche 29 avril 2019</b>     | Journée Généalogie                                          |
| <b>Mercredi 8 mai 2019, 11h30</b> | Cérémonie commémorative du 8 mai 1945 au monument aux morts |
| <b>Samedi 18 mai 2019, 20h30</b>  | La Nuit des Musées                                          |
| <b>Samedi 15 juin 2019</b>        | Foire annuelle                                              |

**« Entremont le Vieux  
Le conseil municipal vous informe... »**  
est édité par la mairie d'Entremont le Vieux.

|                                                          |                                                            |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <b>Directeur de la publication :</b><br>Jean-Paul CLARET | <b>Responsable de la publication :</b><br>Jacques D'HOOGHE |
| <b>Comité de rédaction :</b><br>Cellule communication    | <b>Tirage :</b><br>400 exemplaires                         |